

Organisation de l'enseignement à l'EIEA Forcalquier Lure

MUSIQUE

L'organisation des études suit celle proposée par le Schéma d'orientation pédagogique musique à savoir :

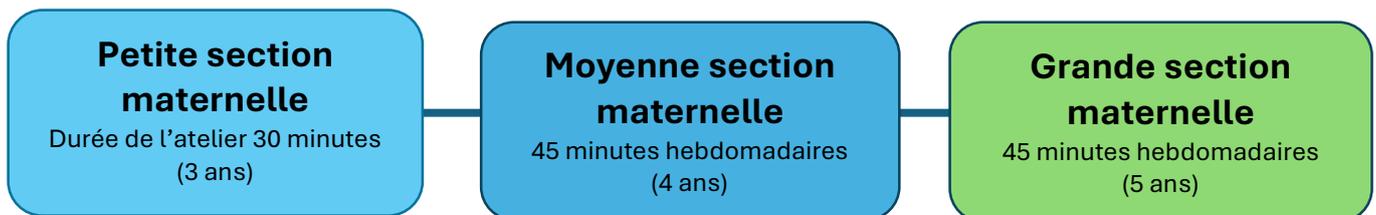
- ◆ Éveil Musical
- ◆ Atelier découverte instrumentale
- ◆ Parcours ETUDES / Parcours ADAPTE / Parcours PROJET – ALLEGE / Parcours PRATIQUES COLLECTIVES / Parcours ARTISTLib

Éveil Musical

Il s'agit de sensibiliser le jeune enfant à partir de l'âge de 3 ans au monde de la musique. À travers la pratique du chant et des jeux musicaux variés, l'enfant accède aux notions fondamentales de la musique à savoir : la vitesse, l'intensité, la hauteur et les timbres.

L'éveil musical permet :

- De développer la curiosité, la créativité et accroître leur sensibilité.
- L'éveil corporel
- De former l'oreille
- La découverte des instruments
- De mettre en place des repères (perception, vocabulaire...) dans le monde des sons.

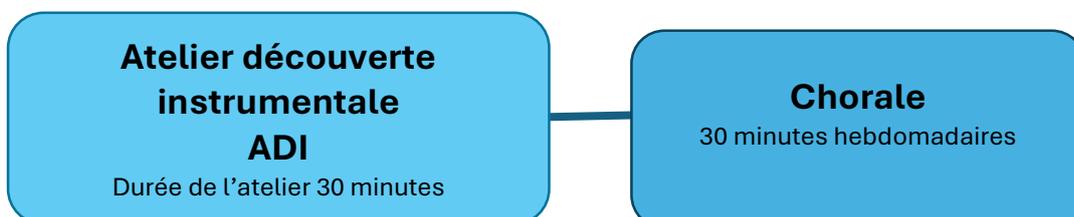


Atelier Découverte Instrumentale

Atelier à destination des enfants des classes de CP et de CE1, afin de leur permettre de découvrir un choix d'instruments enseignés dans l'EIEA Forcalquier-Lure.

Ce cycle est une phase d'initiation préalable au parcours études et va permettre à l'élève de s'orienter et de faire son choix de pratique vocale ou instrumentale.

Durant cette première année de formation, la pratique du chant choral est obligatoire.



Parcours ETUDES

Le parcours Etudes est constitué de cycles de formation musicale, instrumentale et de pratiques collectives. Ils sont d'une durée moyenne de 4 ans, chaque cycle pouvant être prolongé ou réduit d'une année ou de deux en fonction de la progression de l'élève.

◆ Cycle I et Cycle II :

La formation des musiciens est globale ; elle comprend pour les cycles I et II :

- Une discipline instrumentale ;
- Une discipline de formation et/ou de culture musicale ;
- Une pratique collective minimum ;
- une participation active aux auditions et projets artistiques de l'établissement. Dans ce cadre chaque élève, quel que soit son niveau d'étude, sera présenté en public au minimum deux fois par an.

Pour les élèves débutants de 1^{ère} et 2^{ème} années (C1A et C1B), la pratique collective est constituée par l'atelier chant choral.

Premier cycle

Ouvert aux élèves à partir de 7 ans, le premier cycle constitue un tronc commun généraliste, non esthétique, permettant ultérieurement des choix individuels de pratiques plus ciblés et plus spécialisés. Les contenus et démarches de ce cycle privilégient l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation. Ils donnent les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances adaptées à l'âge des élèves.

Diplôme préparé : l'Attestation d'Etudes Musicales (AEM) :

AEM : 3 UV : Instrument, FM, Pratique Collective, ou simple attestation de scolarité qui ne donne pas accès au 2^{ème} Cycle.



Deuxième cycle

La formation en deuxième cycle consolide et élargit les acquis, et permet à l'élève de viser une autonomie dans sa pratique, en se constituant un répertoire et en développant une attitude curieuse et inventive par rapport au phénomène musical dans son ensemble.

Diplôme préparé : Brevet d'Etudes Musicales (BEM) :

BEM : 3 UV : Instrument, FM, Pratique Collective, ou simple attestation de scolarité.



◆ **Cycle III** : l'élève accède grâce à ses acquisitions à des réalisations individuelles et collectives de plus en plus élaborées. L'autonomie du musicien est alors confirmée.

Le troisième cycle (Cycle en partenariat avec le CRD 04*)

La formation en troisième cycle, permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture, en vue de conduire de manière autonome un projet artistique riche et structuré.

Le cursus saura s'adapter aux besoins de l'élève.

Diplôme préparé Certificat d'Etudes Musicales (CEM) :

CEM : 3 UV : Instrument, FM, Pratique Collective.



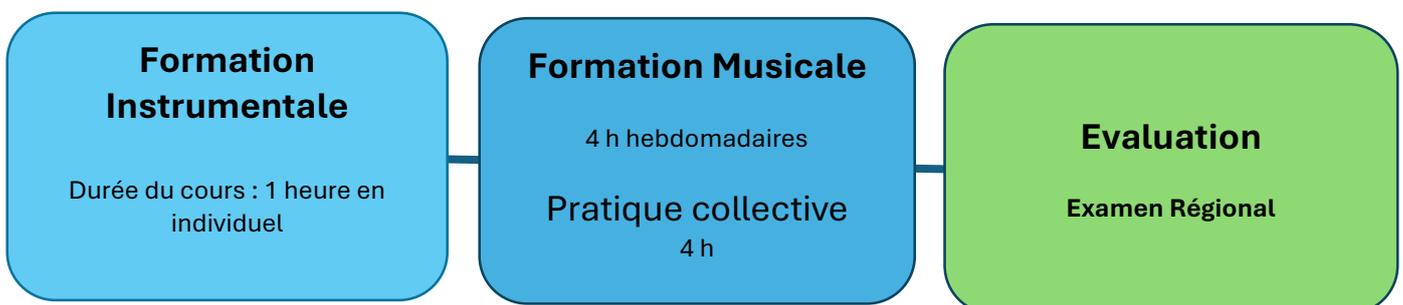
Le Cycle spécialisé (Cycle dispensé au CRD 04*)

Formation « professionnelle ».

Entrée conditionnée par un examen régional

Diplôme préparé Diplôme National de Musique (DNM) :

DNM : 4 UV : Instrument, FM, Pratique Collective, Musique de chambre.



CRD 04* : Conservatoire à Rayonnement Départementale des Alpes de Haute-Provence (Manosque -Digne les Bains)

Parcours ADAPTES

Soucieux d'offrir les moyens d'une citoyenneté réelle, dans une volonté de justice et de cohésion sociale, l'EIEA accueille en Musique, Danse, Arts plastiques et Théâtre, des personnes en situation de handicap dans le cadre de dispositifs adaptés en proposant notamment :

- Un enseignement dans le cadre d'un parcours personnalisé (collectif et/ou individuel).
- Des outils pédagogiques adaptés.
- Un suivi individualisé.

L'accueil des personnes en situation de handicap à l'EIEA Forcalquier Lure, nécessite une évaluation au cas par cas.

L'accueil des élèves se fait donc après un entretien préalable avec les référents handicap, les enseignants et la direction.

En fonction du profil de l'élève et de son handicap, le directeur pourra l'orienter soit :

- Vers un parcours **ETUDES**
- Vers un parcours **ADAPTE**. Celui-ci proposera cependant dès que possible une passerelle vers le parcours ETUDES

Ce parcours pourra s'appuyer sur tous les cours et activités mis en place par l'EIEA Forcalquier Lure.

- Cours de danse adapté
- Atelier individuel ou petit collectif musique
- Cours de formation musicale adapté
- Atelier Percussion

Parcours PROJET ou ALLEGE

A compter du cycle II et sur avis de l'équipe pédagogique, une formation alternative au cursus traditionnel peut être proposée aux élèves ne souhaitant pas s'engager dans de longues études musicales.

La durée maximale de présence en parcours allégé est fixée à **deux ans**, avec possibilité d'une année supplémentaire (sur avis de l'équipe pédagogique).

En cas de passage en parcours allégé durant le cycle II, les années déjà réalisées sont prises en compte.

Toute inscription dans ce dispositif fait l'objet d'un « contrat » écrit, établi en concertation entre l'élève, son professeur référent et la direction de l'EIEA Forcalquier Lure.

Ce contrat précise les caractéristiques du projet personnel de chaque élève.

Les élèves qui optent pour le parcours « projet » ou « allégé » doivent choisir deux activités entre :

- Un cours d'instrument d'une durée de 30 minutes hebdomadaire
- Un cours de formation et/ou de culture musicale
- Une pratique collective.

1. La participation aux auditions et aux projets de l'EIEA Forcalquier Lure est obligatoire.
2. Une évaluation continue est réalisée.
3. Le tarif d'inscription est le même que pour le parcours Etudes.
4. Les élèves inscrits en « parcours projet » gardent la possibilité de réintégrer le « parcours études » sur avis de l'équipe pédagogique et après vérification des acquisitions.

Parcours PRATIQUES COLLECTIVES

Ce parcours permet à tout musicien amateur - enfant, adolescent et adulte – de participer aux projets de l'école.

Le « parcours pratiques collectives » s'adresse aux musiciens qui souhaitent privilégier la pratique collective instrumentale ou vocale, dans le cadre d'un projet souple et adaptable. Ce parcours est également destiné aux musiciens amateurs justifiant d'un niveau instrumental ou vocal permettant l'intégration dans les différents ensembles de l'EIEA Forcalquier Lure (orchestres, ensembles, ateliers instrumentaux, chœurs...).

Conditions d'accès :

L'inscription est soumise à un entretien préalable et, éventuellement, à un test instrumental avec le ou les professeurs de manière à faciliter l'orientation. Il n'y a pas de contrainte d'âge. Le parcours peut être reconduit d'année en année, sur avis du responsable pédagogique de l'ensemble et accord de la direction.

Cartes ArtistLib

Débuter ou pouvoir se perfectionner dans une pratique artistique est, pour un amateur adulte, un loisir précieux, un plaisir lui permettant de s'évader, de partager voir même de retrouver du lien social. Faut-il encore en avoir le temps, l'occasion, ce qui n'est pas toujours chose aisée lorsque l'on doit concilier une vie d'adulte, d'étudiant ou professionnelle avec ses loisirs.

Fonctionnement de la carte :

- Nécessité d'être adhérent de l'association EIEA
- La carte ARTISTLib est individuelle et ne peut donc pas servir pour deux personnes.
- Une carte comprend 10 ou 5 séances pour la danse, 10 ou 5 séances de cours de 30 minutes chacune pour la musique.
- Chaque séance est validée lors du cours par le professeur.
- La validité de la carte est d'une année scolaire (hors vacances scolaires). Ceci signifie que les séances non utilisées à la fin de l'année scolaire ne peuvent être reportées sur l'année scolaire suivante (utiliser de ce fait éventuellement des cartes de 5 séances en fin d'année en fonction du nombre de semaines restant).
- Le professeur est en droit de refuser un renouvellement de carte.
- Les cours sont assurés sur les sites d'enseignement de l'EIEA Forcalquier-Lure.